



IDEAL Connaissances
93 avenue de Fontainebleau - Le Kremlin-Bicêtre

Ligne 7 – Direction Villejuif-Louis Aragon
Station : Kremlin-Bicêtre

Pour tout renseignement :
IDEAL Connaissances
Aurélien KRATZ – Responsable du Club Insertion
93, avenue de Fontainebleau
94276 LE KREMLIN-BICETRE CEDEX
Tél. : 01 45 15 09 26 – a.kratz@idealconnaissances.com
www.clubinsertion.net

Rencontre Technique du Club Insertion et du Réseau Habitat-Logement

Droit au logement et à l'hébergement Jeudi 22 janvier 2009 au Kremlin-Bicêtre

La loi du 5 mars 2007 offre un cadre juridique au droit au logement et au droit à l'hébergement opposable, qui concrétise depuis 2008 la responsabilité de l'Etat à proposer aux publics exclus des circuits traditionnels un logement ou un accueil en structure d'hébergement. L'article 13 de cette loi a institué le Comité de Suivi de la mise en œuvre du DALO, chargé de remettre un rapport annuel au Président de la République, au Premier Ministre et au Parlement. Dans quelle mesure les spécificités propres de nos territoires et les politiques du logement préexistantes sont-elles « percutées » par le Droit au logement opposable ?

Un an après la mise en œuvre de ce droit nouveau, dans un contexte de crise du logement avéré, le Club Insertion, le Réseau Habitat-Logement et leurs Comités de Pilotage, **conscients de l'enjeu pour les collectivités locales et l'ensemble des acteurs de l'insertion par le logement**, vous proposent de tirer ensemble les premières conclusions.

Cette Rencontre Technique est destinée à tous les agents des Conseils généraux, des villes et EPCI, mais également aux personnels des services déconcentrés de l'Etat et des associations qui souhaitent s'informer et échanger sur les pratiques existantes et émergentes.

Le Club Insertion et le Réseau Habitat-Logement seront heureux de vous y accueillir et, dans cette perspective, nous vous proposons de nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint avant le 19 janvier 2009.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous y rencontrer, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Laetitia FRANCOZ
Responsable du Département Solidarités

Droit au logement et à l'hébergement

Jeudi 22 janvier 2009 à IDEAL Connaissances
93, avenue de Fontainebleau – 94 276 LE KREMLIN BICETRE

La journée sera animée par :
Marie GAFFET, Déléguée régionale, FNARS Ile-de-France
et Membre du Comité de Pilotage du Club Insertion

9h00 Accueil des participants

9h30 Un an après la loi DALO : quels constats ?

Hélène SAINTE-MARIE, Directrice de projet DALO, Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages - MEEDATT

10h45 Quelle prise en compte des publics prioritaires depuis la mise en œuvre du DALO ?

Jean-Pierre DUBOIS-POT, Responsable du service insertion et prévention des exclusions, Conseil général de Meurthe-et-Moselle
Ghyslaine PELLETIER, Directrice adjointe DTAS, Conseil général des Yvelines

12h00 Le Club Insertion et le Réseau Habitat-Logement, outils de mutualisation des connaissances des professionnels de l'insertion et de l'habitat-logement

Aurélié KRATZ, Responsable du Club Insertion
Jean-Charles DAVID, Responsable du Réseau Habitat-Logement, IDEAL Connaissances

12h30 ----- Déjeuner -----

14h00 La gestion des commissions de médiation : l'exemple de la Préfecture du Rhône

André POLLET, Président de la Commission de médiation du Rhône
Sandrine RUNEL, Déléguée régionale de la FNARS Rhône-Alpes
Gérard CALLE, Directeur de l'OPAC du Rhône

15h00 Point de vue des bailleurs sociaux relatif au DALO

Un représentant de bailleurs sociaux

16h30 ----- Fin de la rencontre -----

BULLETIN D'INSCRIPTION

Rencontre Technique du Club Insertion – 22 janvier 2009

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - NOMBRE DE PLACES LIMITEES

A retourner avant le 19 janvier 2009 à IDEAL Connaissances :
93, avenue de Fontainebleau - 94276 Le Kremlin-Bicêtre cedex ou
à faxer au 01 45 15 09 00 à l'attention de Aurélié KRATZ

Nom/Prénom

Organisme.....

Fonction

Adresse.....

Code postal Ville

Tél. Fax

E-mail

TARIFS (TTC) :

- Abonné au Club Insertion ou au Réseau Habitat-Logement : gratuit
(hors frais de déjeuner, 18 € TTC, à régler sur place)
- Autres : 500 € TTC (déjeuner compris)

Déjeuner :

- Participera au déjeuner
- Ne participera pas au déjeuner

Faire viser obligatoirement par le service formation

Signature :